

MAIRIE DE LA BAUME D'HOSTUN

La Vie Communale

Janvier - Février 2018

www.la-baume-dhostun.fr



Au village

NOUVELLES ENVOLÉES : Des fourmis dans les mains Duo

Cette année encore, nous avons la chance d'accueillir **dans notre salle des fêtes** les « NOUVELLES ENVOLÉES », dispositif culturel décentralisé organisé par le Théâtre de Privas et le Train Théâtre de Portes-les-Valence. Le Duo « **Des Fourmis dans les mains** » viendra **samedi 3 mars 2018 à 20h30** nous présenter son tour de chant. En fin de soirée, afin d'échanger avec les interprètes, un verre de l'amitié vous sera offert.

Les Nouvelles Envolées
du **Théâtre de Privas** saison 1718
SCÈNE CONVENTIONNÉE / DIRECTION : DOMINIQUE LARDENOIS

CHANSON TOUT PUBLIC
À PARTIR DE 12 ANS

Des Fourmis dans les Mains
Laurent Fellot & Camille Durieux
voix, batterie, basse / voix, batterie, piano

Production : TRAIN-THÉÂTRE
Scène chanson - Scène régionale

2 MARS à 20H30 - ÉTOILE SUR RHÔNE / 3 MARS à 20H30 - LA BAUME D'HOSTUN / 4 MARS à 17H30 - S^t AGRÈVE / 2 MAI à 20H30 - S^t BASILE / 3 MAI à 20H30 - VERNIOUX EN VIVARAIS / 4 MAI à 20H30 - S^t CIERGE LA SERRE / 5 MAI à 20H30 - S^t JULIEN DU GUA (LA PERVENCHE) / 6 MAI à 17H30 - S^t SERVIN

CLUB DES PARTENAIRES

D'abord il y a des verbes, des histoires. Des vraies, des fausses, des rêves, des portraits, du vécu et à vivre. Ensuite, il y a un duo, d'inséparables collaborateurs de musique libre, belle, douce et folle, l'orage. Après il y a des voix. Des voix de tête, de poitrine, des voix tout court pour le vent. Et finalement, il y a la liberté de mélanger tout ça dans un ordre organisé comme un jeu d'enfant. Une envie démesurée de jouer. Le jeu pour le jeu. Le dire pour la parole. Les mains, la tête et les jambes pour la cavale. Libres et débarrassés de toute convention où les jours sont des nuits. Des larmes, des sourires et des envies de revenir; ce duo est là, partout et le public en redemande, debout, déboussolé...

Laurent Fellot, auteur compositeur du groupe DES FOURMIS DANS LES MAINS, se livre avec ses mots, sa voix, ses instruments. Sans barrière, sans étiquette, entre poésie chantée-parlée il s'orchestre seul dans une énergie bouillonnante passant du rêve d'enfant à la réalité de l'homme, des vieux, du vivant, de la terre. La transmission des uns vers les autres pour un moment intense de liberté communicative de parole en musique, bouleversante parce qu'universelle.

Auteur compositeur interprète du trio DES FOURMIS DANS LES MAINS, 2nd Prix de l'Académie Charles

CROS pour leur 3^{ème} et 4^{ème} album. GRAND PRIX RÉVÉLATION scène de l'Académie Charles CROS. 1^{er} Prix Spoken Word Le Mans Cité Chanson. plus de 600 concerts avec notamment Higelin, Thomas Fersen, Grand Corps Malade...



« Des **FOURMIS** dans les **MAINS**, de grands artistes qui nous secouent dans le plus beau sens du terme, des textes qui font pleurer, des interventions qui font rire, de la musique qui rentre en nous ! Une émotion comme rarement vécue »

Ouest France, Juillet 2017

« **DES FOURMIS DANS LES MAINS**, des entraîneurs d'échanges, créateurs d'énergie positive, enfin un vrai rassemblement humain en musique où tout le monde est égal à tout le monde ! »

MONTBRISON, Février 2017

Laurent Fellot : voix, batterie, basse
Camille Durieux : voix, batterie, piano

Tarif : 5€ / gratuit pour les - de 16 ans
Informations : 06 28 18 60 28

FÊTE DES LABOUREURS 2018

« 50 ans et toujours jeunes ! ».

Voilà l'humeur gaie et dynamique qui règnera tout au long de la Fête des Laboureurs qui aura lieu cette année le week-end du 10 et 11 mars ;

Les présidents Mourad et Thérèse Boualouani, jeunes quinquagénaires seront heureux de faire la fête avec vous tout au long du week-end. Et ils ne seront pas les seuls. Les vice-présidents, Cédric et Armelle Millon, les dauphins, Bernard et Bernadette Briquet ainsi que les bacchus, Eric Cluze et Céline Martel seront aussi aux côtés des présidents.



Au programme :

Jeudi 8 mars

→ 18h : **Préparation du foujou et de la pâte à bugnes** à la salle des fêtes.

Vendredi 9 mars

→ 13h30 : toujours à la salle des fêtes, les présidents vous attendent pour la traditionnelle **cuisson des bugnes** ;
Attention apportez vos tabliers et écumeoires !

Samedi 10 mars

→ Au soir : **Repas dansant** dans la salle des fêtes ; Menu (20€) : Couscous, fromage et crème brûlée ;
Attention : réservation obligatoire auprès de Céline Martel au 06 79 55 76 06

Dimanche 11 mars

→ 9h30 : **messe** dans l'Église du village
→ 11h : **défilé du char suivi par la dégustation du foujou, des bugnes et du vin blanc.**
→ 16h30 : **Spectacle de danse orientale** à la salle des fêtes

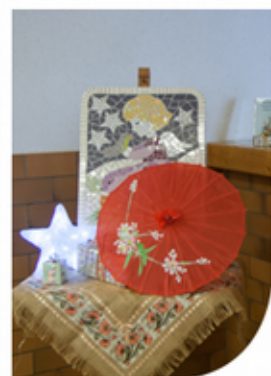
Lundi 12 mars

→ 13h : **banquet populaire**, réservation obligatoire auprès de Céline Martel au 06-79- 55-76- 06.
À l'issue du banquet les présidents 2021 seront connus.

VOEUX DU MAIRE : vendredi 12 janvier



REPAS DES ANCIENS : dimanche 14 janvier



Reportage photo du repas des anciens.

L'animation musicale, très appréciée, était assurée par Amélie à la batterie et Lucien à l'accordéon.

Le repas était préparé et servi par le traiteur Little Hanoï de Pizançon, tout le monde s'est régalé. Un grand merci aux enfants de l'école et l'art floral pour la belle décoration des tables et des menus !

Actus Jeunes

CLASSE DES CE1, CE2

Élevage de phasmes

Lilou : Nous avons eu un bébé phasme dans la classe.

Charlotte : Je suis contente car un bébé phasme est né.

Noah : Grignotine a fait des bébés dont un qui a les yeux rouges.

Evan : J'ai adoré quand notre premier phasme est né. Il a toutes ses pattes. C'est comme un phasme miniature.

Faustine : Je suis contente car il y a eu la naissance d'un bébé phasme !

Lowan : On a sauvé notre élevage de phasme car le dernier phasme est mort 2 jours avant la naissance du bébé. C'est Julie qui l'a vu sur l'ardoise de Jade !

Jade : J'ai bien aimé quand le phasme est né. Il mesure 1 centimètre et demi.



Sport

Camille : À la troisième sortie de ski de fond, nous avons pique-niqué sur les pistes et nous avons essayé de faire un feu de camp.

Alessio : J'aimais bien quand on a mangé à côté du feu au ski de fond et quand on a fait la bosse avec Fred et Yann.

Maxime : J'aime bien le sport car nous faisons du mini-hand.

Sacha : J'aime bien les matchs en mini-hand.

Louis : J'ai hâte de reprendre l'école le 26/2 pour faire du mini-hand et les problèmes de maths en classe.

Vacances

Roman : Je suis content d'être en vacances pour me reposer.

Garance : Je suis contente car ce sont les vacances. Je vais faire du ski à Font d'Urle.

Inès : J'ai hâte d'être en vacances car je pourrai me reposer. Je pourrai inviter Lilou qui est en CP.

Louna : J'ai hâte d'être en vacances pour inviter mes copines à dormir.

Salon du livre

Marie : Nous allons bientôt rencontrer Cécile Gambini, une auteure illustratrice d'albums de jeunesse. Je suis très impatiente !

PORTES OUVERTES – MAISONS FAMILIALES RURALES DE DRÔME-ARDÈCHE

Les jeunes s'interrogent sur leur avenir et des formations en mesure de répondre à leurs attentes. Pensez-vous que 50 % du temps en entreprise (sous statut scolaire ou contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation) et 50 % du temps à l'école puissent les aider à se construire et à préparer leur avenir ? Avec leurs spécificités : alternance /orientation : 4^{ème} 3^{ème} DIMA / qualifications professionnelles : du CAP à la licence / compétences métiers / insertion = les Maisons Familiales Rurales sont à leur écoute :

« Portes Ouvertes dans les MFR de Drôme – Ardèche » Samedi 3 mars de 9h à 17h

Dans les domaines :

- Commerce / Vente
- Restauration / Hôtellerie / Café
- Cuisine / Art de la cuisine
- Service aux personnes / Petite Enfance
- Social / Santé
- Agriculture
- Horticulture / Arboriculture / Viticulture
- Environnement / Nature / Milieux naturels / Faune
- Productions animales / végétales

PORTES OUVERTES - LYCÉE VAL DE DRÔME DE MONTÉLÉGER

Le Lycée professionnel agricole privé vous propose deux portes ouvertes les

samedis 24 mars et 5 mai de 9h à 13 h

- BAC PRO en 3 ans – Agroéquipement (diplômé du CACES R389 cat 3, R372 cat 1.9.10 et du BEPA travaux agricoles et conduites d'engins)
- CAP SAPVER en 2 ans – Services à la personne et vente en espace rural (formé dans le multiservice à la personne)
- 4^{ème} et 3^{ème} – Découverte et orientation professionnelle PSC 1 pour les 3 cycles



La 13^{ème} édition du Salon du livre se déroulera du **lundi 19 mars au samedi 24 mars 2018 à Châtillon Saint-Jean**. « L'Ivre Jeunesse » est organisé et mis en œuvre par l'Association des Parents et Amis de l'École en lien étroit avec les équipes enseignantes des écoles maternelle et primaire. Cette prochaine édition accueillera des auteurs, des illustrateurs et des éditeurs de littérature jeunesse.

Il y aura aussi des spectacles tout au long de la semaine dans différents lieux comme à l'Espace du Citoyen à Parnans le vendredi 23 mars à 19h avec en 1^{ère} partie : Apéro musical mexicain avec Lindo y Querido, et en 2^{ème} partie à 20h30 Spectacle « Derrière la porte » par la Compagnie Tour de cirque.

Le salon sera ouvert au public tous les soirs de 16h à 18h ainsi que le mercredi 21 mars de 14h à 18h et le samedi 24 mars de 10h à 18h. Les petits et grands lecteurs pourront découvrir, lire et relire les livres mis à leur disposition et en profiter pour recueillir de jolies dédicaces. Pendant la semaine, en temps scolaire, des salles de Châtillon Saint-Jean accueilleront les auteurs et illustrateurs pour partager avec les écoliers des rencontres, lectures et ateliers pédagogiques autour de leurs ouvrages.

Pour plus d'infos : rendez-vous sur le site www.livre-jeunesse-chatillon.com

En mairie

ÉTAT CIVIL : - naissance



Siam, le 7 janvier 2018 au foyer de Antar RAHOUI et Coralie JUVIN, domiciliés au 1, rue Lambert.

Camille, le 27 janvier 2018 au foyer de Florian BARD et Margaux ANGELIER, domiciliés au 453, Chemin des Richards.

Nous leur souhaitons la bienvenue et adressons toutes nos félicitations aux parents.

RAPPEL : Si vous souhaitez faire paraître sur cet État Civil une naissance, un mariage ou un décès, faites nous parvenir la demande en mairie ou par mail à mairie.la.baume.dhostun@wanadoo.fr

URBANISME – Permis de construire /Déclaration préalable

- Arrêté du Maire du 10 novembre 2017 portant non-opposition à une déclaration préalable pour la réalisation d'une piscine au nom de M. Frédéric VIERNE – 3 Rue Lambert
- Arrêté du Maire du 10 novembre 2017 portant non-opposition à une déclaration préalable pour l'édification d'un mur de clôture au nom de M. Frédéric VIERNE – 3 Rue Lambert
- Arrêté du Préfet du 28 décembre 2017 refusant le permis de construire pour la construction d'un bâtiment de restauration de 83 m², reconstruction d'une passerelle avec ascenseurs sur l'aire de service Royans-Vercors » et création d'ombrières au nom de AUTOGRILL COTE FRANCE – A49
- Arrêté du Préfet du 27 décembre 2017 autorisant le permis de construire pour le réaménagement et extension d'un bâtiment de restauration et boutique, création d'ombrières photovoltaïques sur parking et construction d'une nouvelle passerelles sur l'A49 avec ascenseurs sur l'aire de service » Porte de la Drôme » au nom de AUTOGRILL COTE FRANCE – A49
- Arrêté du Maire du 25 janvier 2018 portant non-opposition à M. CORREIA-HERBAUT Samuel pour la modification de façade – 14 Rue de Savet

RÉSEAUX DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ – Travaux d'élagage et d'abattage

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'élagage et d'abattage nécessaires à l'entretien des lignes électriques à 63 kV « Saint Hilaire – Saint Thomas en Royans » ont débuté sur le territoire de la commune.

Pour toute réclamation concernant l'exécution de ces travaux, ainsi que pour tout règlement des dégâts qui pourraient être éventuellement occasionnés, les intéressés peuvent s'adresser au représentant de l'entreprise : M. Gilles MARTIN GRAND (04 76 72 88 38)

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens et jeunes filles nés entre le 1er Mars 2002 et le 31 mars 2002 doivent se présenter en Mairie munis du livret de famille.



Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée défense et citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

L'ordre de convocation parvient dans les 45 jours environ de la date de la session retenue. La participation y est obligatoire, sauf cas de force majeure (maladie, problème familial grave...). En cas de difficultés sur la date proposée, il convient, dans un délai de 15 jours, de prendre contact avec le bureau ou centre de service national afin de fixer une nouvelle date. Voici le numéro de téléphone si souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Plateforme Administrés : Tél : 04 37 27 25 07

Horaires d'ouverture : Lundi au Jeudi : 8h - 12h00 / 13h30 – 16h30 et Vendredi : 8h00 – 11h30

DANS QUEL CAS DOIT-ON AVOIR RECOURS À UN ARCHITECTE ?

À compter du 1^{er} mars 2017, le recours à un architecte est OBLIGATOIRE pour les travaux soumis à un permis de construire sauf lorsqu'une personne physique (par exemple, un particulier) ou un exploitant agricole déclare vouloir édifier ou modifier pour lui-même un certain type de construction.

- CONSTRUCTION À USAGE NON AGRICOLE
Pour les demandes de permis de construire déposées à partir du 1^{er} mars 2017, le recours à un architecte n'est pas obligatoire lorsque la surface de plancher de la construction ne dépasse pas 150 m²
- CONSTRUCTION À USAGE AGRICOLE
Pour les demandes de permis de construire déposées à partir du 1^{er} mars 2017, le recours à un architecte n'est pas obligatoire lorsque la construction dont à la fois la surface de plancher et l'emprise au sol ne dépasse pas 800 m²

FAUT-IL UNE AUTORISATION D'URBANISME POUR INSTALLER UN ABRI DE JARDIN ?

| Autorisation requise | | |
|--|--|--|
| Surfaces de l'abri de jardin | Hauteur inférieure ou égale à 12 m | Hauteur supérieure à 12 m |
| <u>Surface de plancher</u> et <u>emprise au sol</u> inférieures ou égales à 5 m ² | Aucune autorisation | Déclaration préalable de travaux |
| <u>Surface de plancher</u> et <u>emprise au sol</u> comprise entre 5 m ² et 20 m ² | Déclaration préalable de travaux | Permis de construire |
| <u>Surface de plancher</u> et <u>emprise au sol</u> supérieure à 20 m ² | Permis de construire | Permis de construire |

Quelle que soit la démarche à prévoir, il faut également consulter le plan local d'urbanisme (PLU) ou tout règlement d'urbanisme local afin d'obtenir des informations quant à l'implantation de l'abri sur le terrain, les matériaux de construction utilisables...

INSEE - Enquête sur le cadre de vie et la sécurité

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques, en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), réalise du 1er février au 30 avril 2018, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



TÉLÉPHONER AU VOLANT, c'est interdit même à l'arrêt !

Le conducteur d'un véhicule momentanément arrêté sur une voie de circulation pour une cause autre qu'un cas de force majeure et qui utilise son téléphone est en infraction. C'est ce qu'a jugé la Cour de cassation le 23 janvier 2018.

Un automobiliste avait été contrôlé alors qu'il était en train d'utiliser son téléphone au volant de son véhicule qui stationnait moteur en marche, sur la file de droite d'un rond-point avec les feux de détresse allumés. Poursuivi devant la juridiction de proximité pour usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation, le conducteur sollicitait la relaxe au motif que son véhicule n'était pas en circulation mais à l'arrêt. Mais son argumentation n'a pas été suivie par les juges.

Pour la Cour de cassation en effet, un véhicule momentanément arrêté sur une voie de circulation pour une cause autre qu'un événement de force majeure doit être considéré comme étant toujours en circulation, au sens du code de la route. En conséquence, le conducteur d'un tel véhicule qui fait usage d'un téléphone tenu en main commet une infraction.

La Cour de cassation avait déjà jugé qu'un véhicule arrêté à un feu rouge devait être considéré comme en circulation, ce qui interdisait l'usage d'un téléphone tenu en main par son conducteur.



L'EMPLOI DU FEU - Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

Le principe général de la réglementation reste l'**interdiction du brûlage** à l'air libre des déchets verts. La [circulaire du 18 novembre 2011](#) et l'[arrêté n°2013-114-0007 du 24 avril 2013](#) relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts rappelle les bases juridiques et présente les modalités de gestion de cette pratique. Elle liste différents cas de figure :

1. **Déchets des ménages et déchets municipaux** : Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation. S'ils sont produits par des ménages, ces déchets constituent alors des déchets ménagers. Les déchets verts, qu'ils soient produits par les ménages ou par les collectivités territoriales, peuvent relever de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, le brûlage en est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont par ailleurs tenus d'éliminer leurs déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement et de la réglementation : par broyage sur place, par apport en déchèterie, ou par valorisation directe. Elles ne doivent pas les brûler.
2. **L'écobuage et le brûlage dirigé** : Dans le respect des dispositions d'un arrêté préfectoral, les agriculteurs et éleveurs peuvent procéder à de l'écobuage. Une déclaration doit être réalisée en mairie 8 jours avant l'opération afin que le SDIS en soit informé.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018

Présents : GUILHERMET Manuel, POURROY Ivan, PELLOUX-PRAYER Marion, POUILLY Jean-Marie, WOLTRAGER Maurice, GRAVELOT Franck, FORIEL Laurent, RIQUET Guy, MILLON Cédric

Excusé(s) : Claire MORIN qui a donné pouvoir à Cédric MILLON, CRON Lionel qui a donné pouvoir à Marion PELLOUX-PRAYER,

RD 532 – CALIBRAGE ENTRE EYMEUX ET LA BAUME D’HOSTUN

Lors du Conseil municipal du 17 mai 2017, le projet de recalibrage de la RD 532 entre Eymeux et La Baume d’Hostun avait été présenté.

Les deux aménagements suivants ont été validés :

- Création de deux carrefours giratoires (Hameau Les Fauries RD 532/RD 325 et accès autoroute A49 RD 532/RD 325a)
- L’aménagement d’un carrefour simple « tourne-à-gauche » pour desservir la « Route de Gervans » (VC n° 10), et l’entreprise MARCEL Industrie

Mais à l’étude du dossier, plusieurs points négatifs avaient été relevés :

- manque d’aménagement pour déplacement doux de type passage inférieur pour les cyclistes entre le village d’une part, et les quartiers de la « Plaine » de la commune (Gervans, Grand Gervans, les Charbonnières, les Lots, les Routes) et la « Drôme à vélo » / « Vélo Voie Verte »,
- crainte sur l’augmentation de l’affluence du trafic sur les routes secondaires inadaptées notamment au niveau des deux carrefours sur la RD 125 avec la RD 325A puis avec la route de Beaulieu/Route des Richards,
- inquiétude sur le devenir des déplacements agricoles) d’une part.

D’autre part, il avait été demandé l’instauration d’une limitation de vitesse sur la RD 125 notamment au niveau du carrefour entre la RD 125/route de Beaulieu/Route des Richards, l’aménagement et l’installation d’un arrêt de bus à proximité de l’aire de co-voiturage des Monts du Matin pour desservir les quartiers situés dans la partie « Plaine » de la commune.

C’est pourquoi, le Conseil Municipal s’était opposé le 17 mai au projet actuel.

Faisant suite à la réunion du 12 décembre 2017 avec les services du Département, il nous a été informé que :

- ce projet est inscrit au plan de financement d’investissement 2018.
- les acquisitions foncières ne sont pas finalisées.
- la réalisation du giratoire entre la RD 125 et l’A49 pourrait débuter dès septembre/octobre 2018 et suivra celui des Fauries si le foncier a été régularisé.

Puis, l’ensemble des points bloquants ont été rediscutés.

C’est pourquoi, le Conseil Municipal a été invité à se prononcer à nouveau et il sollicite, par un vote de 9 pour, 1 contre et 2 Abstentions :

- Sur l’emprise du rond-point RD532/RD325A : sur le terrain AREA (actuellement plantation de noyers), un cheminement piétonnier sera réalisé et la commune en assurera l’entretien ;
- Route de Beaulieu/RD 532/Route de Gervans : un aménagement sera fait (merlon de terre du côté de la «Route de Beaulieu » avec un passage pour les piétons. Aucun marquage au sol ne sera réalisé car il est situé hors agglomération)
- L’aménagement d’un arrêt de bus à proximité de l’aire de covoiturage des Monts du Matin : Les services du Département ne sont pas opposés à cette demande. Ils vont se rapprocher de Valence Romans Déplacements qui en assure la compétence.

- Une étude comparative entre :
 - la réalisation d'une contre-allée parallèle à la RD 532 à partir du chemin d'accès des maisons sises 2460 Route Nationale ou/et Chemin des Buissonats jusqu'au rond-point situé au lieu-dit « les Fauries » sur le territoire d'Hostun
 - et la réalisation d'une sur-largeur sur la commune d'Eymeux de la voie dénommée « Rue des Lauriers » :

Cette étude sera présentée au cours des mois de février ou mars 2018.

- La réalisation d'une étude de mesures de vitesse au carrefour de la Route de Beaulieu/RD 125/Route des Richards car, après réflexions, la réalisation des deux ilots surélevés ne seraient pas judicieux pour les transports en commun, les véhicules de plus de 3.5 T et les véhicules de déneigement.
- La délimitation d'un hameau sur la RD 125 afin d'instaurer une limitation de vitesse et que l'ensemble du dispositif (signalisations au sol et verticale, chicanes ou coussin berlinois) soit pris en charge par le Département,
- la fermeture définitive de la voie communale dénommée « Chemin des Triboulières » situé en limite de la RD 532 par un merlon de terre réalisé par le Département.
- La réalisation d'un aménagement paysager du rond-point avec des essences de végétaux ne gênant pas la sécurité des usagers (hauteur de développement des végétaux limités), un minimum d'entretien pour les services techniques (tailles, arrosage, ...) ainsi que sur les merlons de terre.
- Proposition de gratuité de l'A49 entre La Baume d'Hostun et Bourg de Péage : La possibilité de mettre en place une gratuité ou bien un tarif préférentiel permettrait, aux heures de pointes, d'améliorer la fluidité du trafic sur le secteur de Pizançon mais ceci relève de la compétence de l'Etat.

Toutefois, le Conseil Municipal émet une réserve concernant le déplacement agricole. Ces véhicules devront privilégier les voies secondaires alors que ces dernières ne sont pas adaptées à leur gabarit.

Il regrette que ce projet ne prenne pas plus en compte les déplacements doux entre le village et les pistes cyclables (Vélo Voie Verte / Drôme à vélo) alors même que le Département a développé la « Vélo Voie Verte » sur le territoire de la Commune.

Le Conseil Municipal décide de valider les principes cités ci-dessous et les emprises du projet d'aménagement de la RD 532 entre La Baume d'Hostun et Eymeux. Il autorise le Conseil Départemental, Maître d'ouvrage de l'opération, à intervenir et réaliser des travaux sur les voiries communales existantes ou à aménager qui seraient concernées par le présent projet de recalibrage de la RD532 et dont la liste a été citée ci-dessus.

SALLE POLYVALENTE – RÈGLEMENT D'UTILISATION

- La salle a une capacité maximale de 200 personnes assises (Cf au rapport de la commission de sécurité du 19/10/2010)
- Tout stationnement est interdit autour de la salle pour que les services d'incendie et de secours puissent circuler en cas de besoin. Ce passage est également l'accès à une habitation.
- Après 22 heures, éviter le bruit à l'extérieur et tenir les portes fermées, surtout en été, afin de respecter la tranquillité de la population environnante.
- Respecter les abords (plantations, pelouses...).
- Le mobilier (chaises et tables) devra être nettoyé et rangé suivant les dispositions appropriées.
- Un sac poubelle et le papier toilettes sont fournis pour le démarrage. L'utilisateur doit prévoir le matériel suivant : sacs poubelle, papiers toilettes, serpillières, éponges, torchons, produits de nettoyage (vaisselle, sols, toilettes...)
- Vider toutes les poubelles, évacuer les ordures en les déposant dans les conteneurs de tri sélectif situés derrière l'Eglise.
- Après chaque utilisation, le nettoyage comprend le balayage et le lavage complet de la salle (grande salle, scène, bar, toilettes et cuisine) ainsi que le nettoyage des abords. Si le lavage du sol de la grande salle est jugé nécessaire, un forfait de 70 € sera encaissé.

VALENCE ROMANS AGGLO – RAPPORTS 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

Conformément au code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

Il est présenté les rapports 2016 sur la qualité du service public :

- de prévention et de gestion des déchets,
- de l'assainissement collectif
- et de l'assainissement non collectif

établis par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Ces rapports sont consultables en mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

- Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) a été uniformisé, pour 2018. Il a été fixé à 7.95 % alors que jusqu'à présent, il était appliqué 5 tarifs différents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.
- Les travaux de mise en sécurisation des déchetteries ont débuté. Celle de l'Ecancière sera fermée le temps des travaux, soit du 28 mai au 22 juin.

RÉGIE PERMANENTE POUR L'ENCAISSEMENT DES RECETTES « CULTURELLES » – TARIFS

Un spectacle « Les fourmis dans les mains » proposé avec la Compagnie « Les Nouvelles envolées » aura lieu le Samedi 3 mars 2018 à 20h30 à la Salle des fêtes. Les tarifs sont les suivants :

| Prestations | Prix unitaire |
|-----------------------|---------------------------------|
| Droit d'entrée ADULTE | 5.00 € |
| Droit d'Entrée Enfant | Gratuit pour les – de 16 ans |

DÉFENSE DES ACTIVITÉS DE PASTORALISME FACE AUX ATTAQUES DU LOUP

Les communes concernées par le pastoralisme s'inquiètent grandement de l'avenir et de l'équilibre de leur territoire si l'élevage de plein air venait à disparaître. Ce qui semblait impossible, il y a encore peu de temps pourrait devenir réalité.

Depuis quelques mois, des collectivités locales du grand Sud Est (PACA et Auvergne-Rhône-Alpes) se sont constituées en association sous le nom d'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales (USAPR), afin d'exprimer leur soutien aux éleveurs et également alerter, mobiliser, les pouvoirs publics sur cette situation intenable.

Aussi, suite au congrès départemental de Nyons, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de la Drôme, consciente de la détresse des éleveurs, a décidé de soutenir l'USAPR. Elle propose de porter la parole des élus locaux au-delà de notre département, à l'attention du gouvernement et de l'Etat afin de peser dans ce débat. Faire évoluer à terme la législation nationale et européenne (convention de Berne) et notamment peser fortement sur « le plan Loup » dans l'intérêt prioritaire du pastoralisme et des acteurs professionnels qui, au quotidien, souffrent de la prédation, paraît capital.

La question du loup ne concerne pas exclusivement les communes rurales ; c'est une question qui engage l'avenir de nos territoires. L'objectif n'est, évidemment, pas l'éradication de cette espèce. Il s'agit tout

simplement de permettre la survie de savoir-faire ancestraux en matière agricole et en matière d'aménagement du territoire dans nos communes. Il importe d'inverser rapidement la tendance : défendre, en priorité, les activités humaines.

Le Conseil Municipal a décidé de soutenir l'USAPR.

RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS

Les conseils d'école se sont réunis en session extraordinaire. Il a été décidé le retour à la semaine de scolarité à 4 jours.

| Horaires d'école | Ecole maternelle de l'Ecancière | Ecole élémentaire « Victor Boiron » |
|------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Lundi | 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15 | 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. |
| Mardi | | |
| Jeudi | | |
| Vendredi | | |

MARCHÉS AMBULANTS :

Le Centre Technique Départemental a autorisé le stationnement, à compter de ce jour et ce pour une durée d'un an, d'un véhicule ou stand destiné à la vente ambulatoire de fruits et légumes à la SARL SAPRE MAYOUSSE d'Eymeux.

La séance est clôturée par la signature des élus présents

Prochain conseil municipal le mercredi 21 mars à 21h

Nos entreprises baumoises

MANSUY Anthony:



M.A.P Plâtreries

Fenêtres, isolation, plâtreries et peintures

757, route de Gervans
Lotissement « les petits chênes »
26730 La Baume d'Hostun

06.60.77.99.45

nanar.mansuy@hotmail.fr

MANSUY ANTHONY PLÂTRERIES (facebook)

SAILLO Angel:



Plombier, chauffagiste, zingueur

757, route de Gervans
26730 La Baume d'Hostun

06.13.73.80.49

a.saillo@yahoo.fr



AUTOGRILL, RESTAURATION SUR L' AIRE D' AUTOROUTE DE LA BAUME D' HOSTUN OUVRE UN NOUVEAU POINT DE VENTE !

Vous cherchez du travail à long terme ou pour la saison d'été, vous souhaitez intégrer notre équipe dans cette nouvelle aventure ; n'hésitez plus, postulez maintenant !! Vous êtes dynamiques, ponctuels et vous avez le sens commercial, rejoignez-nous.

Autogrill Porte de la Drôme fait peau neuve et après de nombreux travaux notre saison 2018 se déroulera au sein de 4 nouveaux concepts : un self service, une boutique, une sandwicherie et un coffee shop!!!

Ne perdez pas une minute et envoyer votre CV et Lettre de Motivation (obligatoire) en précisant bien vos dates de disponibilités à l'adresse suivante : anaelle.rigard@autogrill.net

A bientôt dans nos points de vente d'Autogrill...

L'Agglo

L'AGGLO, LE MAG

Le dernier numéro est paru. Un dossier est consacré au Plan piscines de l'agglo avec la création de quatre projets de sport et loisirs aquatiques d'ici à 2020. Quelques exemplaires sont disponibles en mairie.

TRAVAUX DE SÉCURISATION DES DÉCHÈTERIES IMPLIQUANT DES FERMETURES TEMPORAIRES DE SITES

Du 01 janvier au 31 octobre

Les déchèteries sont soumises à des obligations réglementaires visant à prévenir les risques de chutes et de collisions. Depuis le début de l'année 2017, les déchèteries de Valence Romans Agglo ont connu 7 accidents impliquant des personnes et 1 accident impliquant un véhicule.

En 2018, l'Agglo a donc prévu d'investir dans la sécurisation de ses déchèteries. Ainsi, des travaux de mise en place de dispositifs anti-chute dans les bennes vont avoir lieu. Ces dispositifs varieront selon les déchets concernés et les possibilités techniques offertes par le site : barrières métalliques, surélévation de bennes, bennes au sol...

Les 13 déchèteries du territoire seront concernées par ces travaux de mise aux normes. La majorité d'entre elles seront temporairement fermées au public durant les travaux d'une durée estimative d'un mois par site. Les horaires d'ouverture des déchèteries voisines seront réaménagés afin de maintenir un service de proximité et limiter l'impact de ces travaux pour les usagers.

La direction Gestion des déchets rappelle que les informations données ci-dessous sont susceptibles de varier au fil de l'avancement des travaux et selon les aléas rencontrés, notamment climatiques.

Calendrier prévisionnel des travaux

Mise à jour n°3, effectuée le 06/02/2018

| Déchèteries en travaux | Période de fermeture | Déchèteries de report et leurs horaires d'ouverture pendant la période de travaux (1) | |
|------------------------|--------------------------|---|--|
| Hostun / l'Ecancière | 28 mai au 23 juin inclus | Romans-sur-Isère, Avenue de la Déportation | Du lundi au samedi : 8h45 - 12h et 14h - 17h30 |
| | | Marches, ZA Gare de Marches | Du lundi, mercredi et vendredi : 13h30 - 17h |
| | | | Samedi : 9h - 12h et 13h30 - 17h |
| | | Bourg-de-Péage, La Maladière | Lundi, mardi et jeudi : 13h30 - 18h |
| | | | Mercredi, vendredi et samedi : |
| | | | 9h - 12h et 13h30 - 18h |



Les personnes devront se rendre dans les trois déchetteries indiquées avec un justificatif de domicile sinon ils ne seront pas acceptés.

Le mot des Associations

Cinéma

Comité des fêtes

Les prochaines séances de cinéma sur la commune auront lieu **le mercredi 28 mars** :



→ à 17h30 **PADDINGTON 2**

Date de sortie 6 décembre 2017 (1h43min)

Réalisé par Paul King

Avec Guillaume Gallienne, Hugh Bonneville, Sally Hawkins, etc.

Genre Animation, comédie

Synopsis et détails

Paddington coule des jours heureux chez les Brown, sa famille d'adoption, dans un quartier paisible de Londres, où il est apprécié de tous. Alors qu'il recherche un cadeau exceptionnel pour les cent ans de sa tante adorée, il repère un magnifique livre animé, très ancien, chez un antiquaire. Pas de temps à perdre : il enchaîne les petits boulots pour pouvoir l'acheter ! Mais lorsque le précieux ouvrage est volé, Paddington est accusé à tort et incarcéré. Convaincus de son innocence, les Brown se lancent dans une enquête pour retrouver le coupable...



→ à 20h **AU REVOIR LÀ-HAUT**

Date de sortie 25 octobre 2017 (1h57min)

Réalisé par Albert Dupontel

Avec Nahuel Perez Biscayart, Albert Dupontel, Laurent Lafitte, etc.

Genre Comédie dramatique

Synopsis et détails

Novembre 1919. Deux rescapés des tranchées, l'un dessinateur de génie, l'autre modeste comptable, décident de monter une arnaque aux monuments aux morts. Dans la France des années folles, l'entreprise va se révéler aussi dangereuse que spectaculaire..

Tarifs : 5,50 € / enfant, étudiant ou personne de plus de 65 ans ; 6,50 € / adulte

Les prochaines séances auront lieu le 18 avril 2018 avec "Mary et la fleur de la sorcière" à 17h30 et "Belle et Sébastien 3" à 20h.

Art Floral

Comité des fêtes

La prochaine rencontre aura lieu le **samedi 24 mars** à 9h sur la scène de la salle des fêtes.

Pour tout renseignement et pour l'inscription obligatoire au plus tard le 14 mars, veuillez vous adresser à l'animatrice bénévole Jacqueline Pinet (Tél : 04 76 64 30 83)



Merci à toute l'équipe de l'Art Floral pour l'embellissement des tables du repas des anciens ; les petites compositions à emporter à la maison ont été très appréciées.

Club des Jeunes retraités Comité des fêtes

Tous les retraités sont invités au prochain repas « tête de veau et langue de boeuf » qui aura lieu le **vendredi 2 mars** à partir de 12 h dans la salle des fêtes. Il sera suivi des activités habituelles (jeux de cartes, de boules, petite randonnée...)

Veillez vous inscrire auprès de Yves Germain (04 76 38 54 70) ou Mireille Palayer (06 71 66 23 28) le 27 février au plus tard.

Association de Parents d'Élèves



L'Association de Parents d'Élèves de l'école de la Baume remercie l'ensemble des participants au loto qui s'est déroulé le samedi 10 février dernier.

Un grand merci à tous les parents qui se sont impliqués dans la manifestation, le jour même mais aussi en amont pour la recherche des lots, l'organisation, la vente des cartons, etc.

Association Communale de Chasse Agréée

L'ACCA organise un repas "sanglier" le **samedi 5 mai à 13h à la salle des fêtes**. Prix : 20 € -- ouvert à tous
Réservations auprès de Jean-Paul Mandier (06 70 29 10 75) ou de Ludovic Savoie (06 04 07 95 24)

➤ *À cette occasion, il sera procédé au tirage de la tombola !*

Familles Rurales de Jaillans et des communes avoisinantes

En partenariat avec l'accueil de jour Lieu d'Être et l'Association Française des Aidants, vous est proposée une formation des Aidants : programme de formation de 18 heures séquencé en 6 modules de 3 heures chacun.

Les vendredis 14h-17h : 16-23 février / 09-23 mars / 06-04 avril 2018
Salle du patronage à Jaillans – Gratuit

Animée par des formateurs expérimentés, cette formation comprend 6 modules permettant de se questionner et d'analyser sa situation et de connaître ses propres ressources et celles de son environnement.

➤ *Informations auprès de Familles Rurales ou Sophie MICHON 06.30.92.24.56.*

Bibliothèque d'Hostun



La bibliothèque d'Hostun vous propose une **pause café-lecture le Samedi 3 mars à 9h30**.

Venez partager avec nous vos premiers coups de coeur de l'année !

Animation gratuite, ouverte à tous, adhérents ou non à la bibliothèque.

Renseignements : Bibliothèque d'Hostun 04 75 71 68 19 / bibliotheque@hostun.fr

Association des « Pas Pressés »

| Mardi | Lieu | Départ | Dénivelé | Durée | Niveau |
|---------|-----------------------------|--------|----------|-------|---------------|
| 6 mars | Col de Leyrisse Ardèche | 8h30 | 350m | 4h00 | Facile |
| 13 mars | Collombier le Jeune Ardèche | 8h30 | 500m | 4h30 | Facile |
| 20 mars | Grozon Ardèche | 8h30 | 600m | 5h00 | Facile |
| 27 mars | Claveyson | 8h30 | 550m | 5h30 | Peu difficile |
| 3 avril | Rompon Ardèche | 8h30 | 750m | 6h30 | Peu difficile |

Rdv 10 mn avant l'heure indiquée, place de la Patache (arrêt de bus dans le village d'Hostun derrière l'Église)
Inscriptions au plus tard la veille auprès de Gérard Palayer (06 52 05 76 21)

Union Départementale des Associations Familiales

Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) organisées par la Ville de Valence avec l'ensemble de ses partenaires auront lieu du 10 au 29 mars 2018.

Cette année le thème porte sur « santé mentale : parentalité et enfance ».

Vous y trouverez des grands rendez-vous « à la médiathèque, à la fontaine monumentale, à la salle Maurice PIC du Conseil Départemental », des conférences, des temps de rencontres organisées par des institutions et des associations, des portes ouvertes qui vous permettront d'aller à la rencontre de services du Centre Hospitalier Drôme Vivarais et d'associations. Pour en découvrir le programme, rendez-vous sur le site : www.udaf26.fr



Paroisse St Pierre des Monts du Matin

| | | | |
|--|--|---|-------------------------|
| samedi 3 mars | 18h00 St MAMANS | | |
| dimanche 4 mars <i>Quête pour la Pastorale des jeunes</i> | 9h EYMEUX | 10h45 CHATUZANGE | |
| samedi 10 mars | 9h à 12h St Hyppolite à ROMANS | | 18h CHARPEY |
| dimanche 11 mars | 9h30 La BAUME <i>(fête des laboureurs)</i> | | 10h45 CHATUZANGE |
| samedi 17 mars | 18h BESAYES | | |
| dimanche 18 mars | 9h MEYMANS | 10h St VINCENT <i>(FNACA)</i> | 10h45 CHATUZANGE |
| lundi 19 mars | 18h30 BARBIERES <i>(St Joseph)</i> | | |
| mercredi 21 mars | 18h30 célébration pénitentielle ROCHEFORT | | |
| samedi 24 mars | 18h Nazareth CHABEUIL <i>(3ème étape baptême)</i> | | |
| dimanche 25 mars Rameaux | 9h45 HOSTUN <i>(fête des laboureurs)</i> | | 10h45 CHATUZANGE |
| jeudi 29 mars | Jeu de Saint | | 19h BESAYES |
| vendredi 30 mars | Vendredi Saint | | 20h30 BESAYES |
| samedi 31 mars | Veillée Pascale | | 21h ROCHEFORT |
| dimanche 1^{er} avril Pâques | 9h HOSTUN | | 10h45 CHATUZANGE |

MAIRIE DE LA BAUME D'HOSTUN

26730 LA BAUME D'HOSTUN

Téléphone : 04.75.48.42.41

Télécopie : 04.75.48.46.58

Messagerie :

mairie.la.baume.dhostun

@wanadoo.fr

Site internet :

<http://www.la-baume-dhostun.fr>

**Lundi, Mardi
de 8h30 à 12h**

**Mercredi
de 16h à 19h**

**Vendredi
de 11h à 16h30**

**Samedi
de 9h à 12h**

(Ouvert si la date
du jour est PAIRE)

Permanence du Maire :
**Mercredi et Samedi
sur Rendez-vous**

Directeur de publication :
Manuel GUILHERMET,
Maire

Édité et publié par la
MAIRIE DE
LA BAUME D'HOSTUN
en 250 exemplaires

**Prochaine
Vie Communale
début avril**

Dates à retenir :

2 mars : Jeunes retraités + repas «tête de veau, langue de boeuf»

3 mars : Nouvelles Envolées «Des fourmis dans les mains»

du 8 au 12 mars : Fête des Laboureurs 2018

24 mars : Art Floral

28 mars : Cinéma

18 avril : Cinéma

5 mai : Repas «sanglier» de l'A.C.C.A

Appel à vos archives !

Nous sommes à la recherche d'anciennes photos du village pour relater l'histoire de notre commune.

Si vous en possédez, ce serait gentil de les apporter en mairie, nous les scannerons et vous les rendrons immédiatement.

Merci d'avance !

Photo du village prise par Jacques Douay (à retrouver sur le site)

